

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Transit 130 moteur HXC (3,0)	Fiche d'homologation N°
Voiture de livraison	FORD (D)			CH 3307 23

Constructeur FORD-WERKE AKTIENGESELLSCHAFT, D-5000 Köln 60 (BRD)  
 Identification sur la plaquette du constructeur : "VEN.LT"  
devant le No du châssis : "GSV..." ou "WFO,XXGV..."  
 Plaquette constructeur à droite, dans l'entrée  
 N° du châssis dans le compartiment du moteur, à droite, au-dessus du phare, ou à droite, à l'AV latéralement sur le longeron  
 Identification du moteur "HXC" à gauche, à l'avant sur l'ergot au-dessus du filtre à huile  
 Importateur principal FORD MOTOR COMPANY (SWITZERLAND) SA., Kurvenstrasse 35, 8021 Zurich  
 Véhicule homologué prototype

Châssis

Nombre d'essieux 2 Nombre de roues : 6  
 Direction mécanique  
 Transmission mécanique synchronisée  
 Nombre de vitesses 4 Entraînement sur roues arrière  
 Frein de service hydraulique, 2-circuits, AV-disques/AR-exp.interne.  
assistance par dépression, sur toutes les roues  
AV = soupape retardatrice de pression  
AR = régulateur selon la charge  
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, sur les roues AR  
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire  
 Contrôle 2 circuits par différence de pression, ou contrôle du niveau;  
lampe-témoin séparée

Moteur	F O R D	Type	H X C
Marque	V	Temps	4
Construction	B	Position	avant
Carburant	eau	Nombre cylindres	6
Refroidissement	93,66	Course	72,41
Alésage	2992	CV-impôt	15,24
Cylindrée	73,5	à l/min	4300
Puissance en kW	100 DIN		
Bruit à proximité	83 dB/A	à l/min	3225 *
Silencieux	2 = 317x137x73 mm / 760x254x127 mm		
Mesure des gaz	ECE-15/02; et ECE-15/03; **		
Déparasitage	ECE-10; OCE, annexe 8, chiffres 3+4 = "D"		

Carrosserie fourgon avec/sans fenêtres  
 Nombre de portes 2 - 4 + 1 arrière indic. vitesse km/h  
 Ceintures sécurité A4 (E) + B (E) Rétroviseurs gauche / droite  
 Cale - Attelage  
 Antivol -

Nombre de places 3 x av. 3 centre - ar -

Dimensions

	intérieur	extérieur		
Longueur	3050	5300	Empattements	3000
Largeur	1600	2000	Essieu double	av - ar
Hauteur	1500	2180/2560	Voie	av 1660 ar 1540
Porte à faux	lat		Voies	av - ar
	av	860		
	ar	1300	Braquage s	g 11500 d 11400

Distance volant - vers l'avant du véhicule -

Poids	avant	arrière	total	xx)
Poids à vide	860	740	1600	
Charge utile	135	1065	1200	
Poids total	995	1805	2800	
Garantie fabr.				
Dimens. pneus	185 SR 14 Reinforced			(Variantes +)
Ply/bars	R / 2,3	R / 2,3		voir
Charge pour V max	1180	2360		remarques)
Jantes	170	170		
	5 1/2 J x 14" acier			
Garantie poids remorquable avec frein				
Garantie poids remorquable sans frein				
Garantie poids de l'ensemble				4465
Poids remorquable testé				1600
Vitesse maximale selon le constructeur				124 km/h
Vitesse maximale testée				km/h
Charge garantie sur le toit				100 kg.

Equipement §)	CR (E) ou HCR (E)
Feux de route	CR (E) ou HCR (E)
Feux de croisement	A (E) dans CR/HCR
Feux de position	R-S1 (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	R-S1 (E)
Climoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av ar
Feux complémentaires	B (E) sur demande
Eclairage plaque	2/ séparés
Essuie-glace	2/ balais avec lave-glace
Avertisseurs	1/ Motorcraft TPAR 556 ou TPAR 557 ou d'autres modèles homologués

**Indications pour le permis de circulation**

Genre du véhicule	Voiture de livraison	
Marque et type	F O R D (D)	Transit 130
Homologation	33 07 23	
N°	CH	
Carrosserie	fourgon avec/sans fenêtres	
Places	total 3 x)	avant 3
Poids à vide	1600	Carburant B
Charge utile	1200	CV-impôt 15,24
Poids total	2800	Cylindres 2992

**Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation**

- \* Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche: 3225 t/min, M2, 1A 4,63 = 75,5 dB/A
- \*\* Mesures des gaz : Emplacement de la marque d'homologation ECE-15; à droite, dans l'entrée, près de la plaquette teneur en CO: ECE-15/02; = 0,96 % à 800 t/min. / ECE-15/03; = 2,0 % à 850 t/min.
- + Variante de pneus : 185 R 14 C 6 FR AV = 1400 kg (3,25) AR = 2600 kg (3,25) Vmax. 130 km/h (N)
- x) Nombre de places : sur demande avec banquettes longitudinales, pour le transport occasionnel de 13 personnes (article 61, OCR).
- xx) Poids à vide : lorsqu'équipé de banquettes longitudinales, le poids à vide augmente de 65 kg.
- §) Equipement : une paroi de séparation est également obligatoire avec banquettes longitudinales; "L" à l'arrière du véhicule = variante du modèle.

**A noter dans le permis de circulation:**

129 - Sièges et dispositifs de sécurité pour le transport non professionnel de 13 personnes dans le compartiment de charge sont autorisés.

Remplace FH CH 3307 23 du 08.-10.11.78 / 21.12.78 / 25.6.80

Nombre de places

Berne, 17.1.83

Lieu et date de l'homologation

Rothrist, 08.- 10.11.78 / 21.12.78

Service fédéral d'homologation